



BP 82
24400 MUSSIDAN
☎ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94
mairie@mussidan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-neuf heures trente neuf, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, M. Jacques FROIDEFON, Mme Liliane ESCAT, Mme Isabelle BARRY, M. Christophe EHRISMANN, Mme Jeannine LANGNER, M. Jean-Marie CARRIER, M. Alain PALISSE, Mme Josette DEMOURET LHERBAT, M. Daniel RAGONDET, M. Michel ROSE, Mme Marilyne MARÉCHAL, Mme Bernadette FAURE, M. Philippe DURAND, Mme Agnès VILLENEUVE, Mme Isabelle CONTE, Mme Monique NOEL, M. Philippe FLAMANT

Absents : M. Christian JOUBERT

Procurations : M. Michael CROSBIE à Mme Liliane ESCAT, Mme Marika DAURES à M. Alain PALISSE, Mme Argentine VENCHIARUTTI à Mme Marilyne MARÉCHAL, M. Jean-Claude VILLENEUVE à Mme Agnès VILLENEUVE

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mr Christophe EHRISMANN été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Assiste : Mme Charlotte BRUS

105/15- RÉHABILITATION DE L'ANCIEN FOYER RURAL EN SALLE MULTICULTURELLE - ATTRIBUTION DU LOT N° 1

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,
Vu la délibération n°106/13 en date du 13 novembre 2013,
Vu la délibération n°80/14 en date du 20 juin 2014,
Vu la délibération n°22/15 en date du 4 mars 2015,
Vu la délibération n°45/15 validant l'APD pour la réhabilitation de l'ancien foyer rural en salle multiculturelle,
Vu l'ouverture des plis en date du 18 août 2015,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet de réhabilitation de l'ancien foyer rural en salle multiculturelle est en voie de concrétisation.

En marché à procédure adaptée, il est aujourd'hui nécessaire d'attribuer les lots aux entreprises.

Pour le lot n°1 « démolition, désamiantage », 3 entreprises ont répondu avec une offre régulière. Les deux critères de choix sont les suivants : critère technique (40%) et critère de prix des offres (60%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour le lot n°1, l'offre de l'entreprise GRECO BLONDY, jugée comme étant la plus avantageuse économiquement (note 96/100) pour un montant total HT de 6559,00 €.

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-105_15-DE
Reçu le 05/10/2015

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE de retenir pour le marché de réhabilitation de l'ancien foyer rural en salle multiculturelle pour le lot n°1 l'entreprise GRECO BLONDY pour un montant total HT de 6559,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce s'y rapportant.

Et

RAPPELLE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la ville.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

MUSSIDAN, le - 2 OCT. 2015

-Pour copie certifiée conforme-

Publication le : - 5 OCT. 2015

Le Maire,



Stephane TRIQUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-105_15-DE
Regu le 05/10/2015